



RÈGLEMENT

OBJECTIF DU PRIX :

Le prix Pierre-Laurent Frier doit permettre de soutenir et valoriser l'intérêt de jeunes juristes pour le droit du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et droit du paysage (droit de l'environnement compris).

Il récompense des travaux de qualité en droit du patrimoine culturel et paysager.

ÉLIGIBILITÉ :

Les candidats doivent avoir réalisé un travail de recherche en droit du patrimoine culturel et paysager dans le cadre d'une formation de l'enseignement supérieur (public ou privé), et être diplômés depuis moins de trois ans. Les travaux présentés peuvent être des mémoires de Master 1 ou de Master 2 d'au moins 50 pages de rédaction, ou des thèses.

Les travaux déjà publiés ne peuvent être présentés au concours.

Le candidat adresse à la Fédération Patrimoine-Environnement,

droit@associations-patrimoine.org une version numérique de ses travaux sous format pdf,

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le jury appréciera souverainement la qualité des travaux présentés, notamment sur la base des critères suivants :

- Recevabilité de la thèse ou du mémoire en regard du domaine couvert par le prix
- Caractère innovant du sujet traité
- Qualité des méthodes de recherches utilisées
- Intérêt des résultats obtenus
- Qualité littéraire de la rédaction
- Perspectives de publications
- Conclusion des évaluateurs

PRIX :

Le jury peut choisir de primer un seul candidat ou deux selon la qualité des travaux présentés. Selon les cas, le prix Pierre-Laurent Frier est de 1000 euros pour le gagnant soit cette somme est partagée entre les deux gagnants.

Les candidats primés autorisent la mise en ligne de leurs travaux sur le site de la Fédération Patrimoine-Environnement, ainsi que l'envoi du résumé de leurs travaux dans la newsletter

FEDERATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT (Iur-fnassem)

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée protection de l'environnement

6-8 passage des deux sœurs 75009 PARIS

01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org - www.patrimoine-environnement.fr

ainsi que tout support d'information de la Fédération. Ils s'engagent à mentionner le prix Pierre-Laurent Frier et le soutien de la Fédération Patrimoine-Environnement lors d'une publication des travaux primés.

Ce prix est possible grâce au soutien de :

